

MODE D'EMPLOI

par Bertrand Calenge

« Comme les bibliothécaires borgésiens de Babel qui cherchent le livre qui leur donnera la clé de tous les autres, nous oscillons entre l'illusion de l'achevé et le vertige de l'insaisissable.

Au nom de l'achevé, nous voulons croire qu'un ordre unique existe qui nous permettrait d'accéder d'emblée au savoir ; au nom de l'insaisissable, nous voulons penser que l'ordre et le désordre sont deux mots désignant le hasard ».

Georges PÉREC, « Penser, classer »

Comme l'explique fort bien Annie Béthery dans son introduction au guide de la classification Dewey¹, la classification revêt un double visage : d'un côté l'intégration de contenus dans un schéma ordonné de compréhension du monde, de l'autre proposition de mise en ordre physique des contenus dans un lieu particulier.

La question qui se pose aux bibliothécaires est donc double :

- D'une part, quelles représentations du monde sont induites par une classification*² donnée ? on connaît par exemple les multiples critiques sur l'américano-centrisme de la classification décimale de Dewey* (CDD)³, ou le risque de disparition qu'a connu la classification décimale universelle* (CDU) faute d'une actualisation lui permettant de suivre l'évolution des connaissances. De nombreuses classifications particulières ont été élaborées pour rendre compte de disciplines complexes peu ou mal traitées par les classifications encyclopédiques, la *National Library of*

1. Béthery Annie, *Guide de la classification décimale de Dewey*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

2. Les termes suivis d'un astérisque (à leur première occurrence) sont définis dans le glossaire en fin d'ouvrage.

3. Pour les sigles et acronymes, se reporter à la liste des sigles et abréviations en fin d'ouvrage.

Medicine (NLM*) par exemple. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise classification sous cet angle des contenus, mais une aptitude plus ou moins grande à entrer en résonance avec des cadres de pensée...

- D'autre part et distinctement, comment gérer un outil logistique de mise en ordre d'un espace documenté ? On va rechercher une lisibilité, une efficacité, une adéquation à une population dans le cadre contraint d'un lieu donné et d'une collection particulière, et pourquoi pas veiller à la facilitation de la gestion tant des circuits que des documents. C'est cet aspect-là qui nous intéresse ici.

PENSER LE MONDE OU PENSER L'ESPACE ?

La classification comme opération de codage des contenus a fait ses preuves, et peut proposer des approches intellectuelles des collections tout à fait complémentaires des mots-matière ou descripteurs. Plusieurs bibliothèques ont ainsi expérimenté des accès thématiques et arborescents sur leur catalogue⁴. Ce type d'accès est particulièrement utile quand les ressources documentaires ne sont pas immenses, ou quand le public a peu l'habitude de désigner les concepts avec précision. Il permet de proposer une approche allant du général au particulier grâce à l'encodage décimal. La puissance des outils informatiques permet même d'aller beaucoup plus loin : les récents travaux sur l'exploitation de la Dewey comme outil d'indexation à facettes⁵ en sont la preuve, qui utilisent les subdivisions communes comme clés autonomes de repérage des contenus.

Toute autre est la mise en ordre des documents dans un lieu donné et pour une population donnée. La souplesse intellectuelle de la classification disparaît, chaque document ne pouvant être situé qu'à un endroit et un seul, ce qui génère beaucoup d'insatisfaction :

4. Les promoteurs de ce type d'accès – le catalogue « à la Yahoo » se désignent comme « les conjurés ». [En ligne] < <http://www.lahary.fr/pro/accesweb.htm> > (consulté le 22 mai 2009).

5. Maralla Rita (dir.), Maltby Arthur (dir.). *The future of classification*. Aldershot, Gower, 2000.

- dispersion d'un sujet pourtant recherché par les publics comme unique : l'œuvre de Victor Hugo éclatée entre dessins, poèmes, romans, écrits politiques... ;
- impossibilité à représenter une discipline émergente avant que son expression classificatoire ne soit validée ;
- ignorance des problématiques interdisciplinaires pourtant source d'une abondante production documentaire ;
- multiplication de documents sous des cotes complexes du fait du caractère nécessairement partial de la classification universelle utilisée (cotes illisibles pour le détail de l'histoire et de la géographie en France ou pis encore pour un petit pays, faible place laissée aux religions non chrétiennes, etc.).

LA CLASSIFICATION PAR CENTRES D'INTÉRÊT : REPENSER LE MONDE POUR CLASSER DES DOCUMENTS ?

La tentation est grande alors de revoir l'ensemble du processus en partant de la question intellectuelle, et de construire une autre vision du monde qui pourra trouver sa représentation documentaire, bref d'inventer une nouvelle classification. Parfois cela réussit, correspondant au souci constant d'une communauté déterminée, sûre de ses concepts et de ses processus de recherche, et appuyée sur des institutions capables de garantir l'évolution de la classification (c'est le cas de la NLM, et la CDU a été sauvée par la création d'un consortium international structuré⁶). Souvent, l'entreprise court le risque de l'échec, notamment lorsque le projet n'est le fait que d'une équipe de bibliothécaires locaux.

Le classement par centres d'intérêt, qui connut son heure de gloire dans les années 1980 et rencontre encore quelques épigones⁷, en est un exemple propre aux bibliothèques publiques. Fondé sur la conviction que le

6. Site de *Universal Decimal Classification (UDC) Consortium* : < <http://www.udcc.org/about.htm> > (consulté le 22 mai 2009).

7. La future médiathèque de Pau a opté pour les centres d'intérêt. Voir la présentation détaillée du plan de classement prévisionnel sur : < http://poldoc.enssib.fr/aff_notice.php?id=646 > (consulté le 22 mai 2009).

« grand public » est insatisfait du classement prescrit par la classification décimale de Dewey, ce projet veut élaborer une représentation ordonnée du monde du point de vue des intérêts du grand public. Les catégories « traditionnelles » assises sur l'organisation disciplinaire du savoir sont remplacées par des catégories assez proches des rubriques de magazine (société, culture, santé, etc.) elles-mêmes subdivisées en sous-catégories significatives (famille,...) et ainsi de suite. Le projet, pour louable qu'il soit, suscite de nombreuses questions :

- cette construction obligeamment pensée en fonction d'un public imaginé passe outre la subtilité des contenus documentaires, volontiers indifférents à toute catégorisation de ce type (le sort des questions informatiques dans le classement par centres d'intérêt conduit de fait à un certain désarroi par les catégorisations diverses adoptées pour les différents documents au fil du temps)
- le « grand public » visé reste toujours un produit de l'imaginaire des bibliothécaires, jamais appuyé sur des études de perception de la connaissance qui auraient une visée « encyclopédique » ; ce faisant, la classification/classement adopté reste toujours arbitraire, voire rend l'espace documentaire illisible pour nombre de publics ;
- les connaissances évoluant sans cesse, les principes de classement sont contraints à une révision constante qui nécessite prise de recul, mise en perspective avant d'être ou non intégrée. Le choix d'une classification/classement locale réduit la capacité critique, faute du temps nécessaire à la révision de tel ou tel concept. Et l'approximation intuitive qui remplace volontiers l'analyse distanciée a tôt fait d'accumuler les innovations conduites dans l'urgence, au mépris d'une lisibilité globale rapidement mise à mal.

On devinera que je suis assez sceptique vis-à-vis du classement par centres d'intérêt. Ceux qui l'ont expérimenté dans la durée peuvent l'être aussi⁸. Ma critique ne porte pas sur la légitime volonté de rendre plus lisible et convivente l'organisation documentaire des espaces, loin de là. Mais pour-quoi diable faut-il pour cela réinventer un système encyclopédique qui, peu ou prou, reprend des cadres établis (dont les bibliothécaires comme le public sont issus) pour inventer une nouvelle représentation imaginaire qui, paradoxe, ne dispose d'aucun outil conceptuel mais plus modestement... de documents précis à ranger dans un espace contraint ? On ne construit pas un système de pensée pour ranger 30 000 ou même 300 000 documents appareillés dans un lieu.

VERS DES PLANS DE CLASSEMENT

 Les très grandes bibliothèques l'ont compris les premières, à commencer par la Bpi, qui lors de sa création proposait la plus grande masse documentaire en libre accès jamais vue en France. À l'époque, il était d'usage dans les bibliothèques que le même agent suive les acquisitions, le catalogage et enfin la cotation* des documents, utilisant les tables de classification pour assigner un indice-cote* : la cotation était un processus post-déterminé, pouvant générer une multiplicité incontrôlée de cotes* diverses. Les responsables de la Bpi ont compris que la généralisation de ce procédé sur 350 000 documents, avec une quarantaine d'acquéreurs, allait rapidement créer la plus grande confusion. Ils décidèrent alors d'élaborer, à partir de la CDU, une liste limitative de cotes dites validées⁹, les différents acquéreurs devant se limiter à cette liste. Seules modifications possibles (et déterminées par une cellule de validation des cotes) : la scission d'une cote lorsqu'elle dépassait 200 exemplaires, et la création d'une nouvelle cote lorsqu'un sujet nouveau semblait à la fois original, pérenne et susceptible de faire l'objet d'acquisitions nouvelles au fil du

8. Voir par exemple Froger Rémi. « Classement systématique ou par centres d'intérêt », in Larbre François, *Organiser le libre accès*. Villeurbanne, Institut de formation des bibliothécaires, 1995 (la Boîte à outils ; 1).

9. < <http://www.bpi.fr/uploadfile/Systematique2007.pdf> >

temps. Le principe des plans de classement était né, à partir donc de la CDU, et dans un souci de pure rationalité et lisibilité des espaces. La BnF a suivi pour les espaces en libre accès de Tolbiac, se fondant elle sur la CDD. D'autres établissements de tous types ont également entrepris, avec rigueur mais modestie, de donner à leurs espaces documentaires les moyens d'être aisément arpentés, organisés et gérés, à partir des ressources conceptuelles fournies par des classifications dont la construction était solidement étayée. C'est en « piochant » dans les codages proposés qu'on va valider certaines cotes, imposer le rapatriement de documents normalement isolés dans une cote plus spécifique – selon la classification originale –, ou au contraire détailler en plusieurs cotes un sujet qui serait ailleurs classé à une cote générique.

En fonction des masses documentaires en jeu, des publics en cause, des contraintes architecturales, des collections particulières, de la stratégie documentaire, on va opérer ou non divers regroupements documentaires, détailler en plusieurs cotes ce qu'ailleurs on regroupera volontiers sous une cote plus générique (décimalement parlant). Il est aussi possible ponctuellement, et selon des règles collectives très strictes, de se hasarder pragmatiquement à quelques regroupements plus ambitieux jugés prioritaires. Trois exemples viennent à l'esprit, qui seront évoqués avec d'autres plus loin dans cet ouvrage :

- les cotes dites de « corpus »* élaborées dans certaines bibliothèques (dont la BnF) proposent dans des domaines particuliers et sur une liste précise de privilégier le classement à l'auteur plutôt qu'au contenu de l'œuvre ;
- les « généralités » en BU peuvent proposer un regroupement spatial des outils facilitant le « métier d'étudiant » (manuels de rédaction bibliographique, guides de concours, etc.) comme les outils généralistes transdisciplinaires (encyclopédies, dictionnaires de langue...) ;
- les fonds locaux en BM supposent une adaptation de lisibilité aux préoccupations spécifiques des sujets traités comme à la lisibilité encyclopédique des contenus rapportés à une problématique locale.

Le résultat de ce travail conduit à présenter un plan de classement. Ce document final est tout simplement la récapitulation formalisée du système d'adressage physique des documents physiquement proposés dans la bibliothèque, et plus précisément dans les espaces documentaires en libre accès, donc confrontés immédiatement à l'errance et aux intuitions des publics. C'est un outil fascinant dans la mesure où il est un signe visible de la politique documentaire en direction d'une population. Synchroniquement d'abord, il sera différemment conçu selon les collections concernées, les publics servis, les contraintes des espaces, la politique documentaire adoptée. Diachroniquement aussi, il doit être modifié au gré des évolutions de ces multiples contraintes : déménagement, introduction d'une nouvelle filière, choix de supports documentaires réorientés, demande et pratiques évolutives, etc. Logistiquement enfin, il contribue à modifier les relations aux usagers et à réorganiser les processus de travail.

UN OUTIL DE GESTION, NON UN EXERCICE INTELLECTUEL

Dans tous les cas, le travail opéré conduit non à recréer une nouvelle classification (une nouvelle représentation du monde), mais à rendre lisible pour un public donné une politique et une offre documentaires qui ne sont que la représentation orientée de projets et réalités beaucoup plus matériels, dans le cadre modeste d'une classification préexistante. Concrètement, l'institution décide que tel titre, compte tenu de multiples facteurs négociés et arrêtés (son contenu, le public visé, la stratégie de l'établissement, la masse documentaire, les contraintes architecturales du lieu...) doit être rangé en cet endroit précis au sein de la catégorisation signifiante d'un espace. On décide ainsi institutionnellement de cotes dites validées* qui assignent leur adresse à l'ensemble des documents, en fonction d'un processus prédéterminé.

Mais c'est d'abord un outil de gestion. Et comme tel il se caractérise par la procédure. On n'invente pas une cote, on la décide au niveau de la bibliothèque. Donc c'est aussi un outil de travail quotidien : comment met-on en place les manuels et procédures qui permettront à chacun de s'adapter, de discuter, de contester... ? Bref, il faut établir des règles, mais

aussi des instances qui, entendant toutes les récriminations (du public aussi !), feront évoluer cet outil de gestion élémentaire, le plan de classement.

DES IDÉES À L'ACTION

Ne nous y trompons pas : cette mise en ordre apparemment très pragmatique d'un ensemble de documents particuliers dans une bibliothèque particulière pose des questions subtiles de représentation du monde. Et comme d'une part les bibliothécaires sont gens de contenus et d'autre part la diversité de la production documentaire est infinie et imprévisible, ces questions ont tôt fait de rendre la tâche difficile. En outre, la mise en œuvre d'un plan de classement pose des problèmes non seulement intellectuels, mais logistiques et organisationnels. C'est pourquoi le présent volume de la « Boîte à outils » a été entrepris.

De nombreux collègues ont bien voulu témoigner de l'entreprise conduite dans leur établissement, chacun avec ses spécificités. Il faut les remercier non de proposer des modèles, mais de présenter pragmatiquement leur expérience de cette élaboration dans des contextes très précis tant architecturalement que documentairement et humainement. Leurs témoignages prouvent deux choses : une telle entreprise suppose réactivité, concertation, remises en question, mais en même temps elle nécessite une rigueur toute entière tournée vers l'aboutissement du processus. À tous merci, et à vous, lecteurs, tous nos encouragements pour vos réalisations¹⁰ !

10. Ajoutons que la mutualisation des travaux est un outil indispensable à la progression professionnelle. N'hésitez pas à faire connaître vos procédures et plans de classement via les ressources du groupe Poldoc : < <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/poldoc/index.php> >, en les adressant ou en les signalant à l'adresse : < poldoc@enssib.fr >.